



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE NOAILLES

✚ **Nombre de Conseillers en exercice : 17**

✚ **Nombre de Présents : 11**

✚ **Nombre de Votants : 14**

L'an deux mil onze, le six décembre, à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent PAGNY, Maire.

			Présent(e)	Absent(e)
Monsieur	Laurent Pagny	Maire	X	
Madame	Jocelyne Battavoine	Adjointe	X	
Madame	Danielle Marcq	Adjointe	X	
Madame	Mireille Nadaus	Adjointe	X	
Monsieur	Claude Boyart	Adjoint		X
Monsieur	Laurent Bourel	Adjoint		X
Madame	Chrystelle Roger	Conseillère	X	
Mademoiselle	Sabrina Letellier	Conseillère	X	
Madame	Isabelle Genty Chavanon	Conseillère		X
Madame	Josiane Marle	Conseillère	X	
Monsieur	David Jehanne	Conseiller	X	
Monsieur	Alain Leveque	Conseiller		X
Monsieur	Philippe Lapersonne	Conseiller	X	
Monsieur	Jacques Pinteaux	Conseiller		X
Monsieur	Laurent Dubus	Conseiller	X	
Monsieur	Grégory Palandre	Conseiller	X	
Monsieur	Ludovic Mercier	Conseiller		X

Formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire de séance :

Mlle Letellier

Procurations :				
Monsieur	Claude Boyart	à	Madame	Danielle Marcq
Monsieur	Jacques Pinteaux	à	Madame	Josiane Marle
Monsieur	Laurent Bourel	à	Monsieur	Laurent Pagny

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 6 décembre 2011

Délibérations :

➤ 2011-55 Demande de subventions Achat camion

Le camion Citroën Jumper de la commune est amorti. Du fait de son âge les risques de frais sur ce véhicule deviennent non négligeables. Monsieur le Maire propose d'acheter un nouveau camion similaire poursuivant ainsi le renouvellement progressif de la flotte des véhicules de la commune. Des devis sont en cours pour un montant de 10 000 €. Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter une subvention pour l'achat du camion auprès du Conseil Général de l'Oise et de la Préfecture au taux maximum.

Un conseiller municipal demande quel est l'utilité de ce véhicule. Monsieur le Maire explique que le service technique est l'utilisateur principal mais qu'il arrive que ce véhicule soit prêté aux associations Hermoises selon les conditions de payer 0,15 Euro par kilomètre, un seul conducteur est habilité à prendre le camion et celui-ci ne doit pas sortir du département. Un conseiller municipal demande à ce qu'un contrôle d'entrée et sortie soit effectué sur l'état de la carrosserie.

Vote :

Unanimité

➤ 2011-56 Demande de subventions Achat tracteur

Le tracteur de la commune nécessite des frais (roues + révision générale), de plus avec 2 roues motrices, il ne permet pas d'être équipé d'une lame de déneigement. Pour ces raisons, Monsieur le maire propose d'acheter un tracteur avec 4 roues motrices. Des devis sont en cours pour un montant de 33 500 €. Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise et de la Préfecture au taux maximum.

Un conseiller demande ce que va devenir l'ancien tracteur et pourquoi il faut l'acheter neuf. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de devis pour une demande de subvention, que le tracteur ancien sera certainement intégré dans la négociation lors de l'achat du neuf (en reprise pour faire baisser le prix d'achat par exemple). Le tracteur est stationné sur le site de LBD. Monsieur le Maire confirme que le choix s'est porté sur ce type de tracteur car il ne nécessite pas de permis spécifique et qu'il faut attendre 5 ans d'après le vendeur pour en trouver sur la marché de l'occasion, ce qui explique le choix initial. Monsieur le Maire propose aux conseillers susceptibles de présenter des offres plus compétitives de les proposer.

Vote

Majorité Abstention M.DUBUS

➤ 2011-57 Achat ou location d'un panneau d'affichage lumineux

Dans le cadre de la communication auprès des habitants tel que décidé en commission et voté au BP 2011, Monsieur le maire propose l'achat 16 371 €ht (hors maintenance) ou la location (4 600 €ht/an) d'un panneau lumineux. Après présentation des chiffres des deux options, le choix de l'achat est proposé au vote. Le choix de l'achat recueille 9 votes positifs et est donc retenu.

Vote

Majorité Abstention Mme MARLE Contre Mrs. PALANDRE et DUBUS

➤ 2011-58 Demande de subventions Défense incendie Froidmont

La défense incendie des habitations autour et dans l'abbaye de Froidmont n'est pas réglementairement assurée actuellement. Bien que ces bâtiments soient construits antérieurement à 1951, la commune se doit d'assurer une défense incendie. Plusieurs options

Mairie de Hermes 17 Rue du 11 Novembre 60370 Tél. : 03.44.07.50.06 Fax : 03.44.07.96.27

E-mail : mairie.hermes60@wanadoo.fr Site : ville-hermes.fr

ont été élaborées avec le concours du SDIS de Noailles. La solution retenue est la mise en place d'une cuve de 120 m³ enterrée sur la parcelle de l'ancienne abbaye de Froidmont et la bouche d'incendie installée sur le domaine public. Différents devis ont été demandés, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, de la Préfecture et du SDIS au taux maximum pour un montant global de 30 000 €

Un conseiller demande si des subventions peuvent être demandées à l'Office National des Forêts. Monsieur le Maire répond que cela ne doit pas être dans le domaine de compétence de l'ONF mais qu'il soit assuré que dans ce dossier comme dans tous les autres les possibilités d'octroi des subventions sont explorées sans exceptions des financeurs possibles.

Vote

Unanimité

➤ **2011-59 Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse CAF**

Il s'agit de renouveler le contrat enfance jeunesse signée conjointement avec la Caisse d'Allocation Familiale. Le contrat enfance jeunesse permet d'obtenir des subventions de la CAF pour l'ensemble des activités d'accueil périscolaire.

Vote

Unanimité

➤ **2011-60 Décision modificative N°3 Charges générales et Frais de scolarité**

Madame la Trésorière générale de Noailles demande que le compte de charges générales du chapitre 011 soit abondé de 2 000 €uros et que le chapitre 012 soit diminué du même montant. Il faut également prévoir 500 € pour les frais de scolarité d'un enfant dans un établissement spécialisé hors commune. De plus le budget du CCAS 2012 devra intégrer une augmentation sensible des bons pour les personnes allocataires du RSA. Monsieur le Maire précise que cette année, 107 personnes sont allocataires du RSA, que les bons d'achat par allocataire sont de 30 €, que sur la liste, certaines personnes n'ont jamais été vues à Hermes. La commune a donc pris contact avec l'émetteur de la liste du Conseil Général et si nécessaire, la commune entamerait une enquête pour fraude. Monsieur le Maire est certain que l'honnêteté de ne pas venir chercher le bon primera si des personnes ne sont plus allocataires. La commune a envoyé une lettre à chaque personne de la liste leur demandant s'ils souhaitaient bénéficier du bon (71 personnes sur 107 ont répondu favorablement). Monsieur le Maire précise également par ailleurs que 2011 tout comme 2010 et 2009 sera le 3^{ème} exercice budgétaire que la commune bouclera sans avoir recours à emprunts malgré les nombreux travaux et réalisations d'investissements réalisés.

Un conseiller demande comment cela se passe pour un enfant avec un handicap ou sans, pris en charge par une autre commune. Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors des enfants ayant un handicap, sur la prise en charge des frais de scolarité, le principe de réciprocité est demandé aux communes acceptant des enfants de Hermes. Devant le nombre d'enfants scolarisés ou en âge de l'être, la commune n'accepte plus les enfants d'autres communes en maternelle. L'année dernière, seul un cas de non réciprocité a été constaté et donc refusé aux parents car la commune de Hermes ayant la capacité d'accueil de cet enfant, il n'était pas concevable de payer pour une scolarité hors commune.

Vote

Unanimité

➤ **2011-61 Prime Agent Territorial**

La prime IEMP a été votée pour un agent technicien de 2^{ème} classe territorial à un coefficient de 1,47.

Vote

Unanimité

➤ **2011-62 Autorisation du maire à annuler des non-valeurs**

A la dernière réunion du conseil municipal, la demande de non valeurs a été actée et votée à l'unanimité. Madame la Trésorière générale de Noailles demande d'autoriser Monsieur le Maire à annuler par la trésorerie ces mêmes non-valeurs.

Un conseiller municipal souhaite qu'un courrier soit envoyé aux personnes ayant eues leur dette annulée pour qu'elles soient conscientes du geste de la commune. Par tact, Monsieur le Maire s'y refuse compte tenu que ces personnes en sont déjà pleinement conscientes après toutes les étapes du recouvrement effectuées par le Trésor Public.

Vote

Unanimité

➤ **2011-63 Investissement logement rue de Mouy**

Dans le cadre de l'entretien courant du patrimoine communal, Monsieur le Maire propose que des travaux sur le deuxième pavillon de la rue de Mouy soient effectués (fenêtres et porte de garage + ravalement). Le montant global des travaux sont d'environ 15 000 €.

Un conseiller demande si le logement de l'instituteur actuel restera dans le patrimoine immobilier de la commune. Monsieur le Maire précise que deux pavillons sur les trois appartiennent à la commune, que le troisième est la propriété d'un bailleur social.

Vote

Unanimité

➤ **2011-64 Terrains DEFEAUS**

Il s'agit de prendre une délibération reprenant les trois délibérations d'achat des différentes parcelles par la société DEFEAUS ainsi que l'exonération de TVA de la commune.

Vote

Unanimité

➤ **2011-65 Dépenses d'investissement**

Comme chaque année et dans l'attente du vote du BP 2012 le conseil municipal est amené à prendre une délibération permettant d'engager des dépenses à hauteur de 25% du montant des investissements 2010 hors frais liés à l'emprunt. Le montant des investissements 2010 est de 215 200 €

Vote

Unanimité

➤ **2011-66 Comité des Œuvres Sociales pour les agents de la mairie**

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Territorial de l'Oise a été fondé le 1er février 1982 par les Elus et le Personnel de collectivités de l'Oise, dans une volonté commune d'apporter au Personnel territorial une aide solidaire et financière. Monsieur le maire propose que la commune adhère au Comité des Œuvres Sociales de l'Oise (COS 60). Le montant de la participation communale obligatoire représente 0,79 % de la masse salariale annuelle (563 601,43 € soit 4 452,45 €) + 23€ de cotisation payée annuellement par chaque agent. Monsieur le Maire propose de prendre en charge la cotisation des agents la première année et de faire un bilan à l'issue sur une continuité de prise en charge de la cotisation des agents.

Vote

Unanimité

➤ **2011-67 Motion pour la formation**

Suite à la réforme gouvernementale, l'Etat propose que les cotisations pour la formation passent de 1% à 0,90% soit une baisse de 10% des ressources pour les centres de formation. Monsieur le maire propose de faire voter une motion adressée au gouvernement pour indiquer son refus de cette baisse de ressources destinées à la formation des agents.

Vote

Unanimité

➤ Informations

▪ **Camion communal**

A la suite de l'achat d'un nouveau véhicule Monsieur le Maire propose le don du camion de la commune à l'association intermédiaire SIME. Un service serait alors proposé en intercommunalité et serait créateur d'emplois solidaires et durables.

Monsieur le maire a proposé qu'une étude soit faite sur le ramassage des encombrants, lors de la dernière commission CCRB ordures ménagères. Ces ramassages gavent la décharge et ne sont pas revalorisés et augmentent le coût de traitement. Devant l'absence de problème sur les ramassages d'encombrants de la part des autres communes, la commune de Hermes s'est portée volontaire pour être une commune pilote auprès de la CCRB. Le don du camion auprès de cette association sociale par l'emploi rendra service.

Le 4X4 pompier a été désarmé suite à l'achat du camion de pompier. Monsieur le Maire propose que soit vendu à l'Organisation Sauveteur Secouriste d'Urgence et d'Aide à la Population pour un montant de 1500 €.

Un conseiller demande si le camion de pompier est toujours en vente. Monsieur le Maire confirme qu'il est toujours en vente mais que cela semble difficile à vendre.

▪ **Choix Maître d'œuvre Périscolaire**

L'ADTO a présenté aux membres de la commission d'appel d'offre la synthèse des 7 sociétés ayant répondu à la maîtrise d'œuvre pour la construction du futur accueil du périscolaire et de la médiathèque (NED Architecture, IDONEIS, Patrick DELACHARLERY, Sabine FOURNAL, Corinne VERCOUTERE PROVOST, AF Associés Architecture, L'Atelier d'Architecture de Creil, Frédéric BAUER Architectes et Aménager le Territoire). La société retenue, conformément à l'analyse faite par notre AMO, est AF Associés Architecture pour un montant de 115 673 €.

▪ **Choix Cabinet Urbanisme PLU**

3 cabinets d'urbanisme ont répondu à l'appel d'offres pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. La CAO a demandé une audition auprès de ces trois cabinets (Dessein Urbain, Urba Services et Aménager le Territoire). Le cabinet retenu est le cabinet Urba Service pour un montant de 33 231,50 € qui devra réaliser le PLU dans un délai de 24 à 28 mois.

• **Choix pour la future STEP CAO**

Monsieur le Maire informe des choix de la CAO du syndicat du SITTEU validé par les membres du SITTEU :

Lot 1 STEP : Groupement DFA/ZUB pour un montant de 7 460 406 € ht

Lot 2 Canalisations : Entreprise EIFAGE pour un montant de 2 625 000 €ht.

▪ **Brigadier de Police Municipale**

Le Brigadier de Police Municipale a annoncé son départ pour raisons personnelles et familiale. Un recrutement est ouvert auprès du Centre de Gestion de l'Oise.

• **Présentation tableau numérique de l'école Louis Aragon**

Le tableau numérique de l'Ecole Louis Aragon a été présenté à la presse et aux élus. Des articles dans l'Observateur de Beauvais et dans le Courrier Picard ont été publiés.

▪ **Ramassage D3^E**

La Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis a décidée, suite à une proposition de Monsieur le Maire en commission des ordures ménagères de réaliser un ramassage

« pédagogique » des D3^E. Les habitants seront informés de la date de cette action de prévention.

- **Spectacle de Noël**

Le Village de Noël sera proposé aux Hermoises et Hermois avec un concert des 100 choristes le samedi 17 décembre à 14h30 et le dimanche 18 décembre 2011 des spectacles et des animations seront déployés sur la place Denise et Maxime Boitel. Les jouets de Noël de la mairie seront distribués à l'issue du spectacle dans le foyer des jeunes.

- **Déchetterie**

Depuis le 1^{er} novembre, la déchetterie est entièrement gérée par la CCRB. Notre responsable technique qui était détaché le samedi à la déchetterie a réintégré la mairie.

- **Union Départementale des CCAS**

Monsieur le Maire informa qu'à l'initiative du CCAS de Creil, une union départementale des CCAS devrait voir le jour.

Subventions complémentaire du SDIS :

Le SDIS nous a notifié son refus de subventions complémentaires suite à la demande de Monsieur le Maire en raison du dépassement du nombre d'intervention du CPI. La commune bénéficiant déjà d'une minoration de 6 € par habitant en raison de l'existence du CPI.

Déneigement :

La commune de Hermes vient de signer une convention avec un exploitant agricole pour venir en soutien au personnel communal lors du déneigement. Le coût est de 60 € par heure et le déclenchement se fera sur ordre de Monsieur le Maire. Un autre agriculteur n'a pas souhaité travailler pour la commune et le troisième a du décliner l'offre en raison de son exploitation. Monsieur le Maire a néanmoins informé le signataire de la future acquisition d'un nouveau tracteur 4x4.

Entretien Professionnel Annuel :

Monsieur le Maire rappelle que les Entretiens Professionnels Annuels sont mis en test avec le Centre de Gestion de l'Oise jusqu'en 2012. A l'issue, un bilan sera dressé pour valider les EPA ou pour revenir au système de notation antérieur.

➤ **Convention**

- **Servitude terrain pour la défense incendie Froidmont**

Une convention de servitude sera mise en place et signée entre le propriétaire de l'Abbaye de Froidmont et la commune de Hermes pour permettre l'accès et la maintenance de la cuve enterrée de 120 m³ servant à la défense incendie des constructions autour et dans l'abbaye de Froidmont.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le Maire lève la séance et invite les personnes présentes à un verre de l'amitié payé sur ses deniers personnels en raison de son anniversaire.

Fin de séance 22H30

Vu le grand nombre de points évoqués en séance, une liste des travaux et devis signés depuis la dernière réunion du conseil municipal sera jointe en annexe à l'ensemble des conseillers.